

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 13 AVRIL 2021**

**Le treize avril deux mil vingt et un**, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **20 heures 00, salle socio-culturelle**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, suite à la dérogation de M. le Préfet en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 permettant ainsi le maintien de la distanciation physique.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 7 avril 2021

**Etaient présents :** Nicolas RAGOT, HÉRISSÉ Mathieu, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, PROU Marie-Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, LEGERON Gilles, BRUCHON Sylvie, GUILLAUD Yann, DÉRRÉ Séverine, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny, PORCHERON Patrice, BONNET Sylvie, BARILLOT Brenda, KNIGHTS Joseph  
Était excusé : Yann GUILLAUD (pouvoir à Mathieu HÉRISSÉ)

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Nombre de présents :** 18 **Nombre de votants :** 19

**Secrétaire de séance :** M. Patrice PORCHERON

Approbation à l'unanimité par les membres présents du procès-verbal de la séance du 23 février 2021.

M. le Maire propose au conseil l'ajout d'un point supplémentaire. Accepté

**1° Recrutement d'un agent technique sous contrat**

Monsieur Eric BABIN, adjoint en charge des services techniques sollicite le recrutement d'un agent d'entretien polyvalent pour renforcer l'équipe technique.

Monsieur le Maire propose de contracter une convention avec pôle emploi dans le cadre du dispositif des emplois aidés « parcours emploi compétences »

Le conseil municipal après discussion :

- Décide de recruter un agent d'entretien polyvalent avec prise d'effet au 15 avril 2021 à temps plein sur la base du SMIC horaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif PEC avec pôle emploi afin d'obtenir une aide au financement à hauteur de 80% sur 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois renouvelable.

**20H17 : arrivée de M. Joseph KNIGHTS**

**2° Finances et budget**

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle BOUCHEREAU, présidente de la commission finances.

## **1. Présentation et vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion 2020**

Elle expose à l'aide d'un tableau détaillé, les chiffres des comptes administratifs et des comptes de gestion.

### **20h25 : arrivée de Sylvie BRUCHON**

M. le Maire se retire à 20h48, afin de procéder au vote des comptes administratifs.

La présidence est assurée par M. Éric BABIN

#### **Budget communal :**

- Résultat Investissement 2020 : - 106 478.38 €
- Résultat fonctionnement 2020 : + 337 743.23 €

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est :

En investissement - 387 088,29€

En fonctionnement 1 317 322,62€

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Dépenses d'investissement 001 = 387 088,29 €

Recettes d'investissement 1068 = 387 088,29 €

Recettes de fonctionnement 002 = 930 234,33 €

#### **Budget annexe – panneaux photovoltaïques**

- Résultat Investissement 2020 : + 19 687.79 €
- Résultat fonctionnement 2020 : + 17 141.73 €

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est :

En investissement : 2 110,19 €

En fonctionnement : 120 285,30 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Dépenses d'investissement 001 = 2 110,19 €

Dépenses de fonctionnement 002 = 120 285,30 €

#### **Budget annexe – Lotissement du Pré Bourreau 3**

- Résultat Investissement 2020 : + 27 963.08 €
- Résultat fonctionnement 2020 : + 11 808.08 €

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est :

En investissement - 252 186,95 €

En fonctionnement - 25 936,64 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Dépenses d'investissement 001 = 252 186,95 €

Dépenses de fonctionnement 002 = 25 936,64 €

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs à l'unanimité et invite M. le Maire à reprendre la séance. Le Conseil approuve les comptes de gestion du Trésorier.

## **2. Présentation des budgets 2021**

**Sur présentation de la Commission finances, le conseil approuve les budgets primitifs qui suivent ;**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - Investissement 1 060 609 € / Fonctionnement 2 474 311 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - Investissement 34 535,19 € / Fonctionnement 184 286 €

LOTISSEMENT PRÉ-BOURREAU - Investissement 504 373,90 € / Fonctionnement 278 123,59 €

## **3. Vote des taux d'imposition et des budgets 2021 : Voté à l'unanimité**

Mme Isabelle BOUCHEREAU - Adjointe aux finances expose une synthèse de la situation financière et explique que le produit de la TH disparaît conformément à l'art.16 de la Loi de finances pour 2020. Pour compenser cette perte, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti est reportée à la Commune puis repondérée.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

• **Foncier bâti** = 15,13 %

A ce taux s'ajoute 18,88€ (conseil départemental) soit un total après fusion de **34,01 %**

• **Foncier non bâti** = 43,19 %

## **4. Encaissement des produits de concessions funéraires : Voté à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le 1/3 du produit des concessions funéraires est reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La Loi 96-142 du 21 février 1996 a abrogé cette disposition de répartition.

Le maintien constitue une simple faculté pour la Commune.

Devant le montant peu significatif des recettes pour le CCAS et la nécessité de simplifier la gestion, il propose au Conseil Municipal de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit du budget communal.

Il précise qu'actuellement la charge financière de l'exploitation des cimetières pèse uniquement sur le budget communal.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité DECIDE d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du seul budget communal.

### 3° Associations

#### 1. Vote des Subventions

M. Hérisse expose la liste des associations et fait état des demandes.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui ont déposé leur demande accompagnée d'un bilan de l'année écoulée et/ou d'un projet pour l'année à venir.

N°	Nom de l'association	Voté 2020	Proposé 2021	Vote 2021
1	Amicale des pompiers	300.00	<b>300.00</b>	<b>300,00</b>
2	ANACR	500.00	<b>500.00</b>	<b>500,00</b>
3	CTHULHU EVENT	500.00	<b>250.00</b>	<b>250,00</b>
4	Ecémer	500,00	<b>200 € avec suivi d'activité</b>	<b>200,00</b>
5	Les Jeunes Sauzéens	Pas de jeux	<b>Pas de jeux cette année</b>	<b>0</b>
6	Médailleurs Militaires	35,00	<b>35.00</b>	<b>35,00</b>
7	Moto Verte		<b>Si déficit Caution 500.00€</b>	<b>Subv. 500,00€ (si déficit)</b>
8	Okies country dance		<b>Caution 500.00€ (si déficit)</b>	<b>Subv. 500,00€ (si déficit)</b>
9	APECAF- Collège	300,00	<b>300.00</b>	<b>300,00</b>
10	APEPM – Primaire/matern.	300,00	<b>0 ou maintien - à discuter</b>	<b>0</b>
11	S/ Jeunes Pompiers vol.	300,00	<b>300.00</b>	<b>300,00</b>
12	SEP	2000,00	<b>2000.00</b>	<b>2000,00</b>
	Sect. Festival de l'humour	3500,00	<b>0</b>	<b>0</b>
13	SAUZE MOB CLUB	300,00	<b>0</b>	<b>0</b>
14	JSA du Sauzéen (Foot)		<b>Aide Exception. 500.00</b>	<b>500,00</b>
	Fonds de roulement	<b>615,00</b>	<b>615.00</b>	<b>4 615,00</b>
	<b>Total enveloppe</b>	<b>10 000,00</b>	<b>5000.00</b>	<b>10 000,00</b>

N'ont pas pris part aux votes ; M. PORCHERON et M. LOCHON pour les points 1 et 11, M. KNIGHTS pour le point 7, M. HÉRISSE pour les points 10 et 12, et M. LEGERON, M. GUILLAUD, Mme BOUCHEREAU et Mme LEGRAND pour le point 12.

#### 2) Vote des quotas de photocopies aux associations 2021

Il est décidé de renouveler l'attribution d'un quota de photocopies à toutes les associations. Le nombre de copie sera de 1000 (noir) et 500 (couleur).

Vote à l'unanimité.

### 4° Petites villes de demain - convention

M. le Maire fait un rappel sur la convention d'adhésion petites villes de demain de SAUZE-VAUSSAIS.

Son contexte, l'objet de la convention, la durée.

Pour piloter les projets, il est prévu un recrutement d'un chef de projet au niveau communautaire.

Les référents au niveau communal sont : Nicolas RAGOT, Mathieu HERISSE, Eric BABIN, Patrice HAMEL et Sylvie PIGNOUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à l'unanimité :

- Affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Brioux sur Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et la Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- Donne son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

## 5° Voirie – Travaux

### 1. Rue Treille -Bourgeau

#### a) Attribution du marché de travaux

Après examen des offres, le conseil municipal entérine l'avis de la commission de choix et décide de retenir l'entreprise EUROVIA.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à l'attribution de ce marché dont le montant s'élève à ; 122 634€ (marché de base) et 40 620,70€ (option) soit 163 254,70€ HT

#### b) *Maîtrise d'œuvre – Actualisation des honoraires*

La municipalité a décidé de scinder l'opération en dissociant le marché de base d'une partie optionnelle relative au traitement des eaux pluviales de la rue. Cette option occasionne une étude complémentaire. Monsieur le Maire propose d'actualiser les honoraires pour cette option.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'étude complémentaire pour réaliser les bassins d'eau pluviales pour un montant de 700€ HT.

#### c) **Retrait d'un poteau électrique par Enedis**

Le Conseil adopte le principe de faire ces travaux, plus le déplacement du fil de téléphone « Orange » si ceux-ci sont possibles dans le délai imparti.

### 2. Entrée bourg – rte de MELLE

M. Eric BABIN informe le conseil que la commune a fait l'achat de la parcelle Route de Melle appartenant à la famille MASSIAS.

Le projet étant d'y déplacer, suite à un défrichement, la façade du lavoir qui se trouve « rte de Chenay » et d'aménager son contour en restant sur le thème de l'eau. La déconstruction sera faite par une entreprise.

Le coût de ce projet est estimé à 20 000€.

### 3. Route de Theil

Suite à des travaux rte de Theil un arrêté a été pris pour un mois afin de tester la circulation dans un seul sens.

M. Patrice HAMEL a pris contact avec les riverains de cette rue pour avoir leurs ressentis. L'ensemble des riverains semble être favorable à ce que cette rue devienne en sens unique. Le maire demande

que la commission voirie travaille sur le projet afin de mettre cette rue en sens unique avec voie cyclable et piétonne. Un aménagement paysager au niveau de la Rue des Vieilles Vignes pourrait être réalisé.

#### **4. Création N° de voirie avenue du Lieutenant Billy.**

Le maire propose d'attribuer le N°27.

Proposition accordée par le conseil

### **6° Politique Logement de la Commune - Rapport du groupe logement**

Mme Séverine DÉRRÉ, rapporteur du groupe, fait état des logements communaux restant vacants à ce jour.

Une demande pour le logement du 11 rue du baron vient d'être faite. M. le Maire informe le conseil que le bail vient d'être signé pour ce logement.

Concernant les logements vacants privés, M. HÉRISSÉ s'interroge sur le devoir de la Commune.

Les membres de la commission proposent que la Commune se porte acquéreur de certains logements vacants cela permettrait d'avoir des logements à proposer au locatif. Quelques menus travaux pourraient être réalisés par les agents techniques en période creuse. La réflexion se poursuit.

### **7° Attribution d'un nom de salle - salle de cinéma**

Après échange en bureau municipal, M. le Maire évoque le souhait de renommer la salle de cinéma. Après avoir rencontré la famille de M. Philippe BOURDIN et eu leur consentement, il est proposé de nommer la salle de cinéma **PHILIPPE BOURDIN** en hommage à son engagement et son dévouement pour la Commune pour ses actions populaires.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

### **8° Rapport de la CLECT- Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 2 voix pour ,9 voix contre et 8 abstentions refuse le rapport de la CLECT.

### **9° BILAN 2020 pass'Sauzé Jeunesse**

M. le maire donne la parole à Mme Marie-Hélène PROU.

Pour rappel : 2 chèques de 15€ par jeune de la commune ont été distribués. Soit une somme totale de 4290€. Ce qui représente 143 jeunes de 5 à 16 ans.

42 jeunes sur les 143 ont utilisé leur « pass ».

L'idée serait de renouveler cette démarche en septembre 2021.

## **10° Point CCAS- Foyer résidence autonomie**

Un point des aides d'urgence distribuées depuis le 10 octobre 2020 est fait par Mme PROU, ainsi qu'un point budgétaire.

En ce qui concerne l'attribution des subventions aux associations caritatives, le règlement est le même que celui de la commune pour les associations.

Les dossiers de demandes doivent comprendre une demande écrite, le bilan financier et un rapport moral.

Foyer résidence autonomie :

Mme Nicole LEGRAND informe que le taux d'occupation est de 100%. 32 résidents ont reçu leur deuxième injection pour le COVID.

Un nouveau cuisinier est arrivé en CDD. Projets : repas à emporter, terrain de pétanque.

## **11° Droit de préemption**

M. le Maire informe le conseil sur la renonciation à l'exercice du DPU sur les cessions suivantes :

Passage du breuil AC252

8 Rue des Acacias AM91

27 Rue de la Chauvinière AC304 et AC306

15 Rue des saules AD 461

27 Rue de la Chevalonnerie AC103 et AC351

## **12° Questions diverses**

Projets dans le cadre du CRTE prévisionnel pour le mandat :

\* city stade 60000€ ; Rue de la Chevalonnerie 500 000€ ; Place de la chaume 1 000 000€ ; Grande rue 849 000€.

FREDON ; Les correspondants seront Jean-Marie THOMAS et Christophe DELOUTRE.

L'Association Juniors écolo a fait le don de trois poubelles à excréments d'animaux de compagnie.

Une réunion du groupe « police rurale » aura lieu le 20 avril.

M. HÉRISSÉ informe que la démolition de la maison rue neuve a eu lieu conformément à l'arrêté de péril.

Le parcours santé est en service.

M. LOCHON signale que les passages piétons sur D948 sont effacés. Contact doit être pris avec le Conseil Départemental 79.

Fin du conseil 21h51 - Prochain conseil le 25/05/2021 20h00.